



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification

1.1 Identificateur de produit :

Ciment à maçonner, Federal White

Autres moyens d'identification :

- Ciment à maçonner Blanc
- Type N, Type S
- ASTM C91 Type N and Type S
- CSA A3002 Type N and Type S

1.2 Usage recommandé :

Utilisations identifiées :

Usages industriels pour la construction d'immeubles, de chaussées et la fabrication de béton.

Restrictions d'utilisation :

Usages professionnels et industriels seulement, le personnel utilisant ce produit devrait avoir reçu une formation adéquate sur ses dangers et son utilisation sécuritaire. Garder hors de la portée des enfants.

1.3 Fabricant / Fournisseur :

Federal White Cement

P.O. Box 1609

Woodstock, Ontario

Canada

N4S 0A8

Tel: 519-485-5410

www.federalwhitecement.com

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence (24 heures) :

519-485-7400

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification :

Selon les Règlements sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et É.-U. Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée, cat. 1; H314

Lésions oculaires, cat. 1; H318

Sensibilisation cutanée, cat. 1; H317

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique, cat. 3; H335

Cancérogénicité, cat. 1A; H350 (inhalation)

Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées, cat. 1; H372 (inhalation)

2.2 Éléments d'étiquetage :



Danger.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Cause des dommages aux poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

2.2 Éléments d'étiquetage (suite):

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection, des bottes, des vêtements de protection et un équipement de protection du visage.

Réponse

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

Entreposer dans un endroit sûr, accessible par les personnes autorisées seulement.

Élimination

Recycler et/ou éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 Autres dangers :

Non disponibles

Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun / autres identificateurs</u>	<u>n° CAS</u>	<u>% poids</u>
Ciment Portland	Ciment	65997-15-1	55 - 75
Tetrahydroxyde de calcium et magnésium	Chaux dolomitique éteinte	39445-23-3	25 - 45
<u>Le ciment Portland peut contenir les substances suivantes en concentrations variables :</u>			
Oxyde de calcium	Chaux, chaux vive	1305-78-8	12 - 27
Dioxyde de silicium	Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0 - 0.5
Composés chromates	Chrome, composés insolubles	Non disponible	Trace (< 0,1)
<u>Substances non classées dans une catégorie de danger :</u>			
Carbonate de calcium	Calcaire	1317-65-3	0 - 5
Sulfate de calcium	Gypse	10101-41-4	2 - 6
Oxyde de magnésium	Non disponible	1309-48-4	10 - 22
Autres informations sur la composition : La composition du produit peut varier d'un lot à l'autre et la concentration des composants individuels est susceptible d'être présente en dehors des intervalles indiqués.			



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 4 : Premiers soins

4.1 Description des premiers soins :

Inhalation : En cas de respiration difficile, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Obtenir de l'aide médicale si la toux ou d'autres symptômes persistent.

L'inhalation d'une grande quantité de ciment à maçonner requiert des soins médicaux immédiats. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne ne respire pas, que sa respiration est irrégulière ou qu'elle subit un arrêt respiratoire, un intervenant qualifié devrait pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et consulter un médecin immédiatement. Dégager les voies respiratoires.

Contact oculaire : Rincer à l'eau, avec précaution, pendant plusieurs minutes. Lors du rinçage, prendre garde de ne pas contaminer l'œil non affecté ou le visage avec de l'eau contaminée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané : Retirer immédiatement tous les vêtements, chaussures et objets de cuir (comme les bracelets de montre et les ceintures) contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Obtenir des soins médicaux pour les éruptions, les brûlures, l'irritation, les dermatites et les expositions prolongées non protégées au ciment frais, aux mélanges de ciment ou aux liquides du ciment frais. Les brûlures devraient être traitées rapidement par un médecin.

Ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Si le vomissement se produit spontanément, coucher la personne sur le côté, en position de récupération.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

Inhalation : Les poussières en suspension sont très irritantes pour les voies respiratoires supérieures. Les symptômes d'une exposition peuvent comprendre de la toux, des éternuements et de l'essoufflement. Les expositions de longue durée par inhalation aux poussières contenant de la silice cristalline de taille respirable peuvent causer la silicose et le cancer des poumons.

Contact oculaire : Fortement irritant lorsqu'il entre en contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires qui peuvent être permanentes et peuvent causer la cécité. Les particules solides réagissent avec l'humidité dans l'œil pour former des amas de composés humides qui peuvent être difficiles à enlever.

Contact cutané : Le ciment à maçonner frais peut causer des brûlures caustiques, parfois connues sous le nom de brûlures cimentaires. Les brûlures cimentaires peuvent causer des ampoules, de la peau morte ou durcie, ou de la peau noire ou verte. Dans les cas graves, ces brûlures peuvent atteindre l'os et causer des cicatrices défigurantes ou un handicap. Les travailleurs ne peuvent pas se fier à la douleur ou à l'inconfort pour les prévenir des brûlures cimentaires puisque celles-ci peuvent ne pas provoquer de douleur ou d'inconfort immédiat. Au moment où le travailleur prend connaissance de la brûlure cimentaire, beaucoup de dommages ont déjà été causés. Les brûlures cimentaires peuvent empirer même lorsque le ciment n'est plus en contact avec la peau. Il est recommandé à toute personne souffrant d'une brûlure cimentaire de consulter immédiatement un professionnel de la santé.

Les traces de métaux sensibilisants dans le ciment peuvent provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes d'une allergie vont de légères éruptions cutanées jusqu'à des ulcères cutanés graves.

Ingestion : Fortement irritant pour la bouche, la gorge et le système gastro-intestinal si le produit est avalé. Les symptômes peuvent comprendre de fortes douleurs et brûlures de la bouche, la gorge, l'œsophage et le tractus gastro-intestinal accompagnés de nausée, vomissements et diarrhée. Des lésions graves aux poumons peuvent être causées si le produit est aspiré dans les poumons pendant le vomissement.

4.3 Indication qu'une prise en charge médicale immédiate ou qu'un traitement spécial est nécessaire :

Matériau corrosif : Une attention médicale d'urgence est nécessaire en cas de contact avec les yeux ou d'ingestion.

Les employés qui travaillent avec des matériaux à base de ciment humide et qui éprouvent des problèmes de peau, incluant ceux apparemment mineurs, sont invités à consulter un professionnel de la santé pour l'évaluation et le traitement. Pour la dermatite liée au ciment, un diagnostic et un traitement hâtifs peuvent aider à prévenir les problèmes chroniques de la peau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs :

Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour les conditions de l'incendie.

Méthodes d'extinction inappropriées : Faire preuve de prudence lorsque de l'eau est utilisée. Le jet d'eau peut répandre la poudre sèche. Ne pas mettre d'eau à l'intérieur des contenants fermés; le contact avec l'eau générera de la chaleur et formera un liquide corrosif.

Faire preuve de prudence lorsque du CO₂ est utilisé; il peut répandre la poudre sèche.

5.2 Dangers spécifiques du produit :

Le produit n'est ni inflammable ni combustible.

5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Comme pour tous les incendies, des combinaisons protectrices de pompier et un APRA à pression positive peuvent s'avérer nécessaires.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Porter des gants de travail, des vêtements, des bottes et des lunettes de protection.

Empêcher le déversement supplémentaire s'il est possible de le faire sans danger.

Ne pas toucher à la substance déversée.

Ne pas respirer les poussières.

6.2 Précautions relatives à l'environnement :

Prévenir les rejets dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Éviter de générer de la poussière et prévenir la dispersion par le vent.

Ne pas balayer la poussière de ciment à sec ou souffler celle-ci avec de l'air comprimé.

Aspirer la poussière avec de l'équipement muni d'un filtre HEPA et la placer dans un contenant à déchets étiqueté et fermé. Les petits déversements peuvent être ramassés à l'aide d'une vadrouille humide.

Section 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Le personnel utilisant ce produit devrait avoir reçu une formation adéquate sur ses dangers et son utilisation sécuritaire. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après avoir manipulé le produit. Se laver à grande eau avec un savon au pH neutre; ne pas utiliser de nettoyant pour les mains sans eau comme les gels à base d'alcool. Nettoyer les lits unguéaux et les plis cutanés entre les doigts.

Éviter de porter des montres et des bagues au travail; le ciment frais peut s'accumuler près de la peau et causer des brûlures.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Éviter le contact avec les yeux : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et de la protection oculaire ou pour le visage (voir la Section 8).

Ne pas pénétrer dans un espace confiné qui entrepose ou contient du ciment à maçonner à moins que les procédures et la protection appropriées soient en place. Le ciment à maçonner peut s'accumuler ou adhérer aux murs d'un espace confiné, puis se relâcher ou tomber soudainement (engloutissement).

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où le matériau est manipulé, entreposé et transformé. Se laver les mains à fond avant de manger, boire et fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les aires de repas.

Suivre les bonnes pratiques pour retirer les gants de manière sécuritaire.

Pour le ciment durci : Lorsque possible, utiliser des méthodes de coupe humide pour éviter la formation de poussières respirables.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

7.2 Conditions de sécurité en matière de stockage :

Entreposer dans un endroit sûr, accessible par les personnes autorisées seulement.

Protéger de la moiteur/l'humidité.

Garder hors de la portée des enfants.

Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine et animale.

Tenir à l'écart des substances incompatibles comme les acides forts.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Ingrédient	ACGIH® TLV®	OSHA PEL	Autres limites d'exposition
Ciment Portland	1 mg/m ³ (respirable)	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)	NIOSH REL : 10 mg/m ³ NIOSH IDLH : 5 000 mg/m ³
Oxyde de calcium	2 mg/m ³	5 mg/m ³	NIOSH REL : 2 mg/m ³ NIOSH IDLH : 25 mg/m ³
Silice cristalline, quartz	0,025 mg/m ³ (respirable)	Quartz (poussière totale) : 30 mg/m ³ / (% SiO ₂ + 2) Quartz (fraction respirable) : 10 mg/m ³ / (% SiO ₂ + 2) Table Z-3	TWA Ontario : 0,1 mg/m ³ Substance désignée NIOSH REL : 0,05 mg/m ³ NIOSH IDLH : 50 mg/m ³
Chrome, composés insolubles	0,01 mg/m ³	5 µg/m ³	Québec (Canada TWA) : 0,01 mg/m ³
Calcaire	Non établi	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)	NIOSH REL : 10 mg/m ³ (fraction respirable)
Sulfate de calcium	10 mg/m ³ (inhalable)	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)	Québec (Canada TWA) : 5 mg/m ³ (poussières respirables) 10 mg/m ³ (poussières totales)
Oxyde de magnésium	10 mg/m ³	15 mg/m ³	Québec (Canada TWA) : 10 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles d'ingénierie : Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

Assurer un nettoyage régulier de l'équipement, du lieu de travail et des vêtements.

Si des poussières aéroportées sont produites, surveiller les concentrations dans l'air et fournir une ventilation aspirante locale lorsque les limites d'exposition sont dépassées.

Si les contrôles d'ingénierie et les pratiques de travail ne sont pas efficaces pour contrôler l'exposition à ce matériau ou si des problèmes de santé surviennent, porter un équipement de protection personnel approprié incluant un appareil respiratoire approuvé.

8.3 Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité, des lunettes étanches contre les produits chimiques ou une protection complète pour le visage.

Protection de la peau : Porter des gants, des bottes, des genouillères et des coudières qui sont imperméables, ajustés et qui résistent aux bases. Porter des vêtements de protection avec de longues manches et des pantalons longs. Les vêtements de protection peuvent être fixés, à l'aide de ruban adhésif, à l'intérieur des gants et des bottes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

8.3 Mesures de protection individuelle (suite) :

Protection respiratoire : Lorsque les concentrations de poussières dans l'air dépassent les limites d'exposition professionnelle, porter un appareil respiratoire filtrant homologué avec un filtre approprié. Consulter le fournisseur d'équipement de sécurité pour obtenir des spécifications sur le respirateur.

Un programme de protection respiratoire qui satisfait aux exigences réglementaires, comme la Norme Z94.4 de l'Association canadienne de normalisation (CSA), doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur.

Autre protection : Le lieu de travail doit être équipé d'installations sanitaires adéquates et d'un appareil de douche oculaire qui peuvent être utilisés facilement en cas d'urgence.

Tous les efforts doivent être déployés pour éviter le contact du ciment avec la peau et les yeux. Ne pas laisser entrer de poudre à l'intérieur des bottes, chaussures ou gants. Ne pas permettre aux vêtements mouillés et saturés de rester en contact avec la peau. Retirer rapidement les vêtements et les chaussures qui sont mouillés à cause des mélanges de ciment. Nettoyer complètement les vêtements et les chaussures avant de les remettre.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Apparence :	Solide. Poudre granuleuse, blanche à blanc cassé.
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	> 11.5
Point de fusion/point de congélation :	Ne s'applique pas
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Ne s'applique pas (> 1 000 °C)
Point d'éclair :	Ne s'applique pas
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ininflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Ne s'applique pas
Taux d'évaporation :	Non disponible
Tension de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	2.3 à 3.1 (eau = 1)
Solubilité(s) :	Légèrement soluble dans l'eau (0.1 - 1 %)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Ne s'applique pas
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Réagit lentement avec l'eau pour former des composés hydratés qui libèrent de la chaleur et une solution fortement basique.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de température et de pression ambiantes normales et les conditions de stockage et de manipulation anticipées.

10.3 Risque de réactions dangereuses :

Le ciment à maçonner est très basique et incompatible avec les acides, les sels d'ammonium et l'aluminium métallique.

10.4 Conditions à éviter :

Aucune connue.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

10.5 Matériaux incompatibles :

Acides forts – Incompatible avec les acides forts; peut réagir violemment.

Eau – La réaction produit de la chaleur.

Aluminium – La poudre d'aluminium et les autres éléments terrestres alcalins réagiront en présence d'eau, en libérant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable. L'oxyde de calcium est corrosif pour l'aluminium métallique.

Composés fluorés – Le ciment se dissout dans le fluorure d'hydrogène (HF), produisant du tétrafluorure de silicium gazeux corrosif.

Réagit avec les sels d'ammonium.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

En contact avec de l'eau et de l'humidité, produit de l'hydroxyde de calcium corrosif.

Section 11 : Données toxicologiques

11.1 Données sur les effets toxicologiques :

Voies d'exposition probables

Contact cutané; contact oculaire. Inhalation de poussière.

Toxicité aiguë

Inhalation : Données non disponibles pour le mélange. Les composants ne sont pas classés dans une catégorie de danger de toxicité aiguë. Les poussières sont très irritantes pour les voies respiratoires.

Ingestion : Données non disponibles pour le mélange. Les composants ne sont pas classés dans une catégorie de danger de toxicité aiguë. Fortement irritant ou corrosif pour la bouche, la gorge et le système gastro-intestinal.

Cutanée : Données non disponibles pour le mélange. Les composants ne sont pas classés dans une catégorie de danger de toxicité aiguë.

Corrosion / irritation cutanée

L'expérience humaine démontre que le ciment à maçonner peut causer des brûlures chimiques lorsque celui est en contact prolongé avec la peau.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Renseignements pour le ciment Portland et l'oxyde de calcium : Cause des lésions oculaires graves et même la cécité. Les dommages peuvent être permanents si le traitement n'est pas immédiat.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

L'inhalation de poussières cause une irritation des voies respiratoires. L'inflammation des voies respiratoires, l'ulcération et la perforation de la cloison nasale et la pneumonie ont été attribuées à l'inhalation de poussière de ciment contenant de l'oxyde de calcium.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées

L'inhalation prolongée et répétée de poussière peut provoquer une maladie pulmonaire. L'étendue et la gravité des blessures pulmonaires correspondent à la durée de l'exposition et à la concentration de poussière.

Contient de la silice cristalline. Une exposition prolongée à la poussière fine en suspension de silice cristalline peut provoquer la silicose, une forme de fibrose pulmonaire qui peut causer l'essoufflement, la toux et la réduction de la fonction pulmonaire.

Danger par aspiration

Ce matériau est corrosif; il peut provoquer de graves lésions dans les poumons s'il y est aspiré lors du vomissement. Ne répond pas aux critères de classification pour la toxicité par aspiration.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

11.1 Données sur les effets toxicologiques (suite):

Sensibilisation – respiratoire et/ou cutanée

Le produit peut contenir des concentrations infimes de composés de Chrome VI qui peuvent provoquer une réaction allergique cutanée, une dermatite de contact allergique, ou DCA. Une fois sensibilisé, un contact bref avec de très petites quantités de Chrome VI peut entraîner de l'inflammation, une éruption, de la démangeaison ou des ulcères cutanés graves.

La DCA est de longue durée et les employés peuvent demeurer sensibles au Chrome VI pendant plusieurs années. N'est pas connu pour être un sensibilisant respiratoire.

Cancérogénicité

Le ciment Portland ne peut être classé comme un carcinogène humain selon les catégories de l'ACGIH®.

La silice cristalline est considérée comme un danger par inhalation. Le CIRC a classé la silice cristalline comme une substance du Groupe 1, carcinogène pour les humains. Cette classification est basée sur les résultats des études menées sur des animaux de laboratoire (inhalation et implantation) et des études épidémiologiques, qui ont été jugés suffisants pour la cancérogénicité.

Toxicité pour le système reproducteur

Les données ne sont pas disponibles

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données ne sont pas disponibles

Effets d'interaction

Les données ne sont pas disponibles

Section 12 : Données écologiques

12.1 Toxicité :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Le mélange avec de l'eau forme une solution alcaline. Peut être nocif pour la faune et la vie aquatique.

12.2 Persistance et dégradation :

Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Ne s'applique pas

12.4 Mobilité dans le sol :

Les données ne sont pas disponibles

Section 13 : Données sur l'élimination

13.1 Méthodes d'élimination :

Éliminer conformément à la réglementation municipale ou provinciale, le cas échéant.

Éliminer les déchets par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets autorisée.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les drains, les fossés ou les voies d'eau.

Section 14 : Informations relatives au transport

14.1 Règlements du Transport des marchandises dangereuses (TMD) du Canada :

Le ciment n'est pas couvert par la réglementation internationale des transports (IMDG, règlement type de l'ONU).

14.2 Précautions spéciales pour l'utilisateur

Transport dans le lieu d'utilisation : Toujours transporter le produit dans des contenants fermés de manière sécuritaire et tenus à la verticale. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas de dispersion ou de déversement accidentel.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 15 : Informations sur la réglementation

15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

Canada

Statut RRSN : Tous les ingrédients figurent sur la LIS ou ne sont pas tenus d'être inscrits.

É.-U.

Statut TSCA : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA.

Californie Proposition 65:  **AVERTISSEMENT.** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris la silice cristalline, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Section 16 : Autres informations

Date de révision :

15 mars 2021

Date de la FDS précédente :

Août 2017. Révisions apportées depuis la version précédente : Nouveau format de FDS révisé pour toutes les sections.

Références et sources des données :

CCHST Cheminfo

PISSC – Programme international sur la sécurité des substances chimiques.

NIOSH *Pocket Guide*

Association du ciment Portland

Légende des abréviations :

ACGIH® – American Conference of Governmental Industrial Hygienists

DL₅₀ – Dose létale moyenne; la dose provoquant 50 % de mortalité

IDLH - *Immediately Dangerous to Life or Health* (Danger immédiat pour la vie ou la santé)

NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

REL – *Recommended Exposure Limit* (Limite d'exposition recommandée)

STEL – *Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition à court terme)

TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite tolérable)

TWA – Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps).

Informations additionnelles :

Bien que les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité soient censés fournir un résumé utile des dangers du ciment à maçonner tel qu'il est couramment utilisé, cette fiche ne peut pas anticiper et fournir tous les renseignements qui peuvent être nécessaires dans toutes les situations. Les utilisateurs inexpérimentés devraient recevoir une formation appropriée avant d'utiliser ce produit. Notamment, les données contenues dans cette fiche ne traitent pas des dangers qui peuvent être posés par d'autres matériaux lorsque ceux-ci sont mélangés au ciment à maçonner pour créer des produits à base de ciment à maçonner. Les utilisateurs devraient consulter les autres fiches de données de sécurité pertinentes avant de travailler avec le ciment à maçonner ou de travailler avec des produits à base de ciment à maçonner, comme du béton de ciment à maçonner.

Le vendeur n'offre aucune garantie, exprimée ou implicite, concernant le produit ou sa qualité marchande ou son état pour quelque fin que ce soit ou concernant l'exactitude de tout renseignement fourni par Federal White Cement, mis à part que le produit est conforme aux spécifications contractuelles. Federal White Cement considère que les renseignements fournis dans le présent document sont exacts au moment de sa préparation ou proviennent de sources que l'on croit fiables, mais il incombe à l'utilisateur de faire des recherches et de comprendre d'autres sources d'information pertinentes afin de se conformer à toutes les lois et procédures applicables à la manipulation et à l'utilisation sécuritaires du produit ainsi que pour déterminer si le produit est adapté à l'usage prévu. Le recours exclusif de l'acheteur sera pour des dommages et aucune réclamation, quelle qu'en soit la sorte, qu'il soit question du produit livré ou de la non-livraison de celui-ci, et que celle-ci soit basée sur un contrat, une violation de garantie, de la négligence ou autre, ne pourra excéder le prix d'achat de la quantité de produit pour laquelle des dommages sont réclamés. En aucun cas, le vendeur ne sera responsable des dommages accessoires ou consécutifs, que la réclamation de l'acheteur soit fondée sur un contrat, une violation de la garantie, de la négligence ou autre.